



Onzième session

QUESTION EXAMINEE PAR LE CONSEIL DE SECURITE A SES 749ème et 750ème SEANCES,
LE 30 OCTOBRE 1956

Deuxième et dernier rapport du Secrétaire général concernant le plan pour une Force internationale d'urgence des Nations Unies demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution du 4 novembre 1956 (A/3276)

ADDITIF

Note du Secrétaire général : Outre les communications reproduites dans les documents A/3302 et Add.1 à 24, le Secrétaire général a reçu la communication ci-après du représentant permanent de la Norvège auprès des Nations Unies

New-York, le 19 novembre 1956

Me référant à ma lettre du 5 novembre 1956^{1/}, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance la décision adoptée à l'unanimité par le Parlement norvégien le 16 novembre 1956 touchant le détachement de forces norvégiennes supplémentaires qui seraient mises à la disposition de la Force d'urgence des Nations Unies.

1) Le contingent norvégien fourni initialement sera augmenté de façon à permettre la création d'un bataillon mixte dano-norvégien.

2) Une unité sanitaire/ambulance de campagne, avec un effectif de 230 hommes, sera prête à partir le 17 novembre. Cette unité est entièrement équipée, sauf en ce qui concerne les véhicules.

Le représentant permanent de la Norvège
auprès des Nations Unies,
(Signé) Hans ENGEN

1/ A/3302, Annexe 5.